

En ayant souscrit votre contrat d'assurance habitation chez Euro-Assurance, vous rejoignez une communauté de plus de 150 000 assurés qui nous témoignent de leur confiance.  
Cette fiche vous permet de retrouver en un coup d'oeil l'ensemble des **procédures et contacts liés à votre contrat**.  
Nous vous conseillons de **conserver précieusement ce document** afin d'avoir toujours ces informations à portée de main.

## Bienvenue chez Euro-Assurance !

### Je souhaite modifier une ou plusieurs informations se rapportant à mon contrat

Pour toute modification concernant les informations liées à votre contrat d'assurance habitation, contactez-nous dans les plus brefs délais.

**Pensez à vous munir de tous les justificatifs nécessaires** qui pourraient vous être demandés lors de la prise de contact.

### Nous contacter

Euro-Assurance,  
6 rue Gracchus Babeuf  
93131 Noisy-le-Sec Cedex

**Par téléphone** : 01 49 15 74 00  
Du lundi au samedi, de 9h à 19h30

**Par mail** : [info@eemail.fr](mailto:info@eemail.fr)

**Par fax** : 01 49 15 19 90

### J'ai un sinistre à déclarer

- 1/ Cliquez sur le lien suivant : **déclarer un sinistre**.  
Reportez-vous, ensuite au sinistre qui vous concerne et rassemblez tous les documents nécessaires ;
- 2/ Adressez-nous les documents pour l'enregistrement du sinistre ;
- 3/ Vous recevrez une confirmation de l'**enregistrement de votre sinistre par mail ou courrier dans un délai de 72h**.

## ----- Votre espace Assuré -----

Pour toute question urgente, remarque ou suggestion relative à votre contrat, Euro-Assurance a mis en place un espace d'échange dédié, accessible en cliquant sur lien suivant :

 [relation.client@euro-assurance.fr](mailto:relation.client@euro-assurance.fr)

Nous nous engageons à vous répondre sous 48h\*

Pour plus d'infos sur l'assurance en général et pour découvrir ou redécouvrir Euro-Assurance, rejoignez vite  
**Le Salon EA (<http://www.euro-assurance.com/lesalon/>) !**

 Sur le site [euro-assurance.com](http://www.euro-assurance.com), vous trouverez également :

- Les conditions générales de votre contrat d'assurance habitation, librement consultables ;
- Les actualités habitation du site qui regorgent d'informations pratiques ;
- L'ensemble de notre offre d'assurances avec la possibilité de réaliser un devis gratuit.